

Note aux parents : Epreuve orale d'Histoire des Arts juin 2013. Elève non francophone.

L'enseignement de l'histoire des arts est obligatoire pour tous les collégiens. Un des objectifs est de susciter chez l'élève une curiosité et une culture artistique. **Cet enseignement est évalué dans le cadre du DNB (brevet des collèges) au cours de l'année de 3^{ème} et est affecté d'un coefficient 2. Série Professionnelle ou collège.**

L'évaluation prendra la forme suivante:

- Un document méthodologique pour l'étude des œuvres sera distribué à chaque élève de 3^{ème}, avant les vacances de Noël. Il sera expliqué par un professeur de la classe et permettra d'aider les élèves dans la préparation de l'épreuve orale.
- Une liste des œuvres étudiées dans la classe de 3^{ème} sera distribuée aux élèves **le 19 mars 2012**.
- *Les élèves devront choisir trois œuvres concernant le 20^{ème} siècle. Ces œuvres seront étudiées en classe de 3^{ème} dans les différentes matières.* Les élèves établiront une liste à partir d'un document officiel qu'il leur sera distribué la semaine du 19 mars 2012 et la remettront **au professeur principal**. Cette liste devra regrouper des œuvres étudiées au mois dans deux disciplines différentes.
- Mme Hummel, principale adjointe validera la liste de chaque élève.
- L'épreuve orale d'Histoire des Arts se déroulera soit individuellement, soit par groupe de deux **le jeudi 23 mai 2013**.
- L'épreuve orale durera 15 minutes (individuel) ou 20 minutes (binôme).

Compétences attendues:

Cette évaluation s'appuiera sur les objets d'étude abordés pendant l'année scolaire et l'analyse attendue restera dans les limites de ce qui est exigible d'un élève de 3^e de collège. Il s'agira de présenter oralement une œuvre d'art ou un courant artistique en le situant dans un contexte qui peut être historique, politique, culturel... en s'appuyant sur les enseignements reçus en classe et sur un document méthodologique distribué par les professeurs.

Définition de l'épreuve terminale d'Histoire des Arts (session 2013).

- ② Note d'information parents et élèves pour l'organisation de l'épreuve orale HDA (le 07/12/12)
- ③ Distribution de documents pour l'épreuve orale HDA la semaine du **10/12/12 ou du 17/12/12** (document méthodologique, grille d'évaluation, œuvres étudiées sur l'année scolaire) planning d'organisation).
- ④ Distribution de la liste à compléter **le 19 ou 20/03/13**
- ⑤ Retour liste aux professeurs principaux le 26/03
- ⑤ Atelier d'aide pour l'oral HDA réalisé par des professeurs du **collège le 24 avril 2013 après-midi**.
- ⑥ Convocation individuelle pour chaque candidat
- ⑦ Chaque candidat ou groupe de candidats (maximum deux) se présentent devant le jury avec la liste validée
- ⑦ Le jour de l'oral, le jury choisit dans la liste du candidat un objet d'étude
- ⑧ Le candidat expose son objet d'étude à l'oral pendant 5 minutes puis le jury l'interroge pendant 10 minutes sur l'Histoire des Arts (la durée totale de l'épreuve ne peut excéder 15 minutes). En cas de présentation collective, chaque candidat expose pendant 5 minutes puis le jury interroge collectivement le groupe pendant 10 minutes.
- ⑨ L'évaluation donne lieu à une note sur 20 (coeff : 2) à partir de la grille construite dans l'établissement (distribué aux élèves) et qui prend appui sur la grille nationale indicative du Bulletin Officiel du 03/11/11.